

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance du 16 novembre 2009, un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant l'affectation du sol, les secteurs établis, à construire et à transformer ainsi que la densité de construction du Quartier Angrignon dans l'arrondissement de LaSalle.

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 30 novembre à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

RÉSUMÉ

Le chapitre de l'arrondissement de LaSalle constitue une composante du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, adopté le 23 novembre 2004 et entré en vigueur le 10 décembre 2004.

Il inclut neuf (9) secteurs de planification détaillée de portée locale dont ceux du boulevard Newman, du Bois-des-Caryers et de l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique. L'élaboration d'une vision de développement à long terme avec ses balises d'aménagement s'est traduite dans un énoncé de planification du « Quartier Angrignon ».

Le projet proposé vise à mettre en place le cadre de redéveloppement du boulevard Newman et de ses abords, entre la limite est de l'arrondissement et la rue Lapierre et entre l'ancienne emprise de la voie ferrée et le sud de la rue Cordner.

Ce projet requiert une modification au plan d'urbanisme pour ce qui est des densités de construction afin de consolider une zone de densification autour des abords de la station de métro Angrignon et à créer une nouvelle zone de densification dans l'axe du boulevard Newman et, principalement autour de l'intersection du boulevard Newman et de la rue Léger.

Donné à LaSalle, ce 19 novembre 2009.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

**PUBLIC CONSULTATION MEETING
MODIFICATION TO THE MONTREAL URBAN DEVELOPMENT PLAN**

PUBLIC NOTICE is hereby given:

That Borough Council, at its meeting on November 16, 2009, adopted the draft bylaw entitled « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » (literally, Bylaw modifying the Urban Development Plan of the Ville de Montréal) concerning the use of land, established sectors, to be built and to be altered, as well as the density of construction of Quartier Angrignon in the Borough of LaSalle.

That a public consultation meeting will be held on November 30, 2009, at 7.00 p.m., in the Council Room at 55 avenue Dupras in LaSalle. During this public meeting, the Mayor, or another Council member will explain the draft bylaw, as well as the consequences of its adoption; and will hear those people who want to express their opinion on this topic.

The draft bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, 55 avenue Dupras in LaSalle during regular office hours

SUMMARY

The chapter concerning the Borough of LaSalle is a part of the Urban Development Plan of the Ville de Montréal, adopted November 23rd 2004 that came into effect on December 10th 2004.

It includes nine (9) sections of detailed plans of a local nature namely boulevard Newman, Bois-des-Caryers, and the right-of-way of the Canadian Pacific Railway line. The elaboration of a long-term vision of development as set out in a text indicating the plans for the development of the "Quartier Angrignon."

The proposed project aims to set out the framework for the re-development of boulevard Newman and its surroundings; between the limits of the borough and rue Lapierre, and between the former right-of-way of the rail line and the south side of rue Cordner.

This project requires a modification to the Urban Development Plan concerning the densities of construction in order to consolidate a density zone around the approaches to the Angrignon Metro station; and to create a new density zone along the axis of boulevard Newman and mainly in the area of the intersection of boulevard Newman and rue Léger.

Given at LaSalle, on November 19, 2009.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

